

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-3582

présenté par

M. Limongi, M. Jacobelli, Mme Lechon, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Rimbert, M. Tesson,
M. Jenft, M. Dufosset, M. Tonussi, Mme Lelouis, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Colombier,
Mme Florence Goulet et Mme Galzy

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Environnement et prospective de la politique de défense | 0 | 0 |
| Préparation et emploi des forces | 0 | 0 |
| Soutien de la politique de la défense | 84 000 000 | 0 |
| Équipement des forces | 0 | 84 000 000 |
| TOTAUX | 84 000 000 | 84 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

La revalorisation indiciaire des officiers et des sous-officiers doit être une priorité pour le Gouvernement. Ces militaires, qui jouent un rôle essentiel dans la défense du pays, attendent avec impatience une revalorisation de leur point d'indice, indispensable à la reconnaissance de leur engagement quotidien. Toutefois, les difficultés budgétaires que traverse l'État font craindre à ces militaires un gel de ce point d'indice, une perspective qu'ils ne peuvent pas tolérer.

Face à une rémunération qui n'évolue pas suffisamment pour compenser l'augmentation du coût de la vie et les exigences croissantes de leur métier, de nombreux officiers et sous-officiers envisagent des départs anticipés à la retraite. Sans une décision claire et favorable de la part du Gouvernement, nous risquons de faire face à une vague de départs massifs, avec des conséquences graves pour la capacité opérationnelle de notre Armée. Cela pourrait entraîner une perte considérable de savoir-faire, mettant en péril la continuité des missions militaires.

Cet amendement vise donc à alerter le Gouvernement sur l'urgence de la situation et l'importance d'apporter une réponse concrète aux attentes des officiers et sous-officiers. Revaloriser leur point d'indice serait un signal fort de reconnaissance de leur engagement et permettrait d'éviter un affaiblissement de nos forces armées en cette période de tensions budgétaires.

Ainsi, nous proposons de prélever 84 millions d'euros de crédit à l'action 9 « Engagement et combat » du programme 146 « Équipement des forces » et de les répartir sur les crédits des actions suivantes à l'intérieur du programme 212 « soutien de la politique de défense » : l'action 4 « :

-21 millions d'euros sur l'action 55 « Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme »Préparation et emploi des forces« ;

-21 millions d'euros sur l'action 56 « Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme »Préparation et emploi des forces« ;

-21 millions d'euros sur l'action 57 « Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme »Préparation et emploi des forces« ;

-21 millions d'euros sur l'action 58 « Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme »Préparation et emploi des forces« .